

## Pénitenciers

**M. Nielsen:** Et cela fonctionne très bien aux États-Unis.

**M. MacKay:** Et, comme vient de le dire le député du Yukon, ce genre de programme fonctionne aux États-Unis et dans d'autres pays.

Mais laissons ce sujet délicat un instant. L'un des programmes qui m'a intéressé, c'est celui mené avec la collaboration de la Scott Paper Company dans ma province d'origine, la Nouvelle-Écosse. En vertu de ce programme, les détenus sont autorisés à couper du bois de pulpe dans les mêmes conditions et au même salaire que les ouvriers ordinaires. Certains responsables de la compagnie m'ont informé que ce camp de travail, appelé Shulie Lake, est situé à environ 30 milles à l'ouest de Parsboro, en Nouvelle-Écosse. Les détenus et les gardiens vivent dans les mêmes locaux. Les détenus sont considérés comme des employés de la compagnie pendant qu'ils travaillent.

● (1652)

Il y a deux phases: la première comporte 12 semaines de formation et la seconde 12 semaines au cours desquelles les détenus coupent du bois de pulpe et reçoivent en même temps une formation. Les détenus sont payés au taux régulier de l'industrie, tant la corde. Ils doivent acheter leurs propres tronçonneuses et leurs vêtements. A mesure qu'ils accumulent de l'argent, ils doivent payer leur matériel. Ils peuvent aussi mettre de l'argent à la banque. Pour aller en permission, ils peuvent payer leur voyage avec cet argent. A l'occasion, on leur permet d'envoyer de l'argent chez eux pour subvenir aux besoins de leur famille. Il faudrait que ces programmes se multiplient.

Le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) a parlé du pénitencier Dorchester, en Colombie-Britannique. D'après ce que j'ai pu voir lors de mes visites à ce pénitencier, c'est l'un des meilleurs établissements en son genre chez nous. J'ai été intéressé par ce qu'on en a dit. Je vois que le ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc) tend l'oreille. Peut-être s'y connaît-il mieux que moi et a-t-il aussi eu l'occasion de le visiter. Le comité en fait le commentaire suivant:

Bien qu'il date à peu près de la même époque que le pénitencier de la Colombie-Britannique, Dorchester est considéré comme l'un des meilleurs établissements à sécurité maximum au Canada. Le directeur, Humphrey D. Sheehan, attribue le succès à son personnel:

Voilà qui est très intéressant. Peut-être est-ce un des meilleurs établissements à cause des rapports qui existent entre l'administrateur, le directeur et le personnel.

**M. Nielsen:** Et les détenus.

**M. MacKay:** Oui, les détenus aussi. J'aimerais citer les propos de M. Sheehan:

Il y a des gens passablement pratiques qui arrivent à s'entendre avec les autres. Ils savent qu'ils ont un travail à faire et qu'il y a deux façons de s'y prendre: compliquer les choses ou les faciliter. Je crois que la stabilité de notre personnel, le très faible taux de renouvellement de nos effectifs, favorise cet état de choses. Notre personnel a énormément d'expérience et il sait comment s'occuper des détenus.

Je voudrais revenir aux remarques que le comité a faites. Voici ce qu'il a dit:

Les représentants de l'AFPC ont fait l'éloge de M. Sheehan; ils le considéraient comme «le meilleur directeur dans le service pénitentiaire.»

**Des voix:** Bravo!

**M. MacKay:** Ce genre d'hommage est très réconfortant pour ceux qui s'intéressent au régime pénitentiaire. Mon impression de Millhaven se fonde sur des observations beaucoup plus courtes qu'à Dorchester. Quand j'ai visité cette institution, je l'ai trouvée très moderne à plusieurs égards. Matériellement, elle a meilleure apparence, mais il y avait une atmosphère de tension et d'agitation qui semblait presque palpable quand on circulait dans les couloirs de l'institution.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé. Il peut continuer avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. MacKay:** J'aimerais vous renvoyer à un éditorial qui a paru dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui. On mentionne que c'est une question très actuelle qui attire toujours l'attention des principaux journaux du Canada. Le député d'Oxford (M. Halliday) a cité un extrait qui m'a frappé. Il y a un autre passage de l'article qui a presque autant d'importance. On y parle des observations faites par l'ombudsman de l'Ontario, Arthur Maloney. Il a été au cours de sa carrière l'un des meilleurs criminalistes.

**M. Cullen:** Et député.

**M. MacKay:** Oui, il était aussi député, comme on vient de me le rappeler.

**M. Paproski:** Dans notre parti.

**M. MacKay:** Je ne le savais pas.

**M. Cullen:** Il a dû faire toute une impression.

**M. MacKay:** Je fais remarquer au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen), que je ne suis pas aussi âgé que lui et que je n'ai pas la mémoire de l'histoire parlementaire. Selon cet éditorial, M. Maloney démontre clairement que nous envoyons beaucoup trop de gens en prison. On peut y lire entre autre ce qui suit:

Il signale qu'au cours de l'année financière 1976-1977, «le ministère a envoyé dans ses prisons et centres de détention 59,362 détenus avant même que ceux-ci n'aient subi leur procès.» (Et ce malgré la prétendue souplesse de nos lois régissant la libération provisoire). Il cite un passage du rapport de la Commission de réforme du droit du Canada où il est dit que notre pays «est l'un des pays occidentaux les plus durs au chapitre de l'imposition des peines d'emprisonnement.»...

Nous devons protéger les citoyens, mais comme on le signale dans le rapport du sous-comité, il existe un meilleur moyen de le faire. Pour le bien non seulement des détenus mais de la société elle-même, il y aurait moyen de traiter plus humainement les personnes qui ont enfreint nos lois ou règlements.

Comme il est presque 5 heures et que ce débat doit bientôt prendre fin, je termine en disant que j'ai confiance que le nouveau solliciteur général (M. Blais) et tous les députés feront l'impossible pour adopter une loi qui englobera toutes ces excellentes recommandations. J'espère que le gouvernement les présentera sous la forme d'un projet de loi bien rédigé, et qu'il donnera au plus haut tribunal de notre pays l'occasion d'étudier le projet de loi avec diligence et dans le même esprit qui a caractérisé les délibérations du comité et le présent débat.

**Des voix:** Bravo!